

Confirmation d'inscription

Si l'inscription a été faite lors des « Portes Ouvertes » ou pendant la période d'inscription des 1^{ères}, veuillez confirmer l'inscription et les résultats de fin d'année avant le 1^{er} juillet, y compris en cas d'examens de passage. La confirmation peut se faire par téléphone, en passant à l'école ou par mail (secretariat1@ismj.be).

Provision à l'inscription

Selon le document « Informations comparables » remis à l'inscription, la provision pour frais scolaires est à verser au plus tard pour le 1/9/2021 au compte bancaire de l'ISMJ: **BE96 2500 0723 7905** (130€ en 1^{ère}) avec la communication: *nom + prénom de l'élève + classe + provision 2021-2022*

Dossier scolaire

Afin de constituer le dossier scolaire de l'élève, nous avons besoin de la copie recto/verso de sa **carte d'identité**.

- Pour les 1^{ères} communes, il est indispensable de joindre le CEB et l'attestation de suivi de langue moderne (en ORIGINAL et signé par l'élève).
- Pour les 1^{ères} différenciées, nous avons besoin de l'attestation de fréquentation de l'école primaire et de l'attestation de suivi de langue moderne + l'avis du PMS si l'élève vient de l'enseignement spécialisé.

Tous les documents sont à déposer ou à envoyer au secrétariat avant le **1^{er} septembre**.

Contacts utiles

N° général de l'école : 081/30.13.30

Fax : 081/30.67.53

Email : accueil@ismj.be

Accès à l'école

Adresse officielle (accès par le bas de l'école) :

Chaussée de Liège, 246, 5100 JAMBES

Adresse accès direct (en voiture) :

Rue de l'Aurore, 227, 5100 JAMBES

- **Train** : gares de Jambes ou de Namur
- **Bus spéciaux 8R portant la plaque « Sainte-Marie »**
 - ⇒ de Namur vers l'école (au départ de la rue Borgnet)
 - ◆ 8h12 : 3 bus
 - ◆ 8h22 : 1 bus
 - ⇒ au départ de l'école vers Namur
 - ◆ 15h50 : 2 bus
 - ◆ 16h35 : 2 bus
 - ◆ 12h10 le mercredi : 2 bus
 - ◆ 13h00 le mercredi : 2 bus
- **Autres lignes de bus à proximité de l'école** : A (Collège Erpent), 89 (Naninne-Namur), 42 (Namur-Faulx-Andenne), 12 (Namur-Huy)

Bienvenue

Institut
Ste Marie
Jambes



Année scolaire
2021 - 2022

L'école du dépassement pour chacun

Horaire de la rentrée

Accueil + prise de contact avec le/ la titulaire

- 1^{ères} : jeudi 02/09 de 9h à 14h
- 2^{èmes} : jeudi 02/09 de 10h30 à 12h30
- 3^{èmes} : jeudi 02/09 de 13h à 15h (sauf 3^{ème} microtechnique)
- 4^{èmes} + 3MT : vendredi 03/09 de 13h30 à 15h30
- 5^{èmes} : jeudi 02/09 de 14h à 16h
- 6^{èmes} et 7^{èmes} : vendredi 03/09 de 8h30 à 10h30 (+ info retraites jusque 12h30 pour les 6GT/TT/Op/ProD)

=> **Reprise des cours pour tous le lundi 6/09 à 8h30**

Bourse aux livres

Une vente de livres de 2^{ème} main sera organisée (attention paiement en liquide) :

- ◆ Pour les élèves de 1, 2 et 3^{èmes} le vendredi 10 septembre de 12h à 12h50
- ◆ Pour les élèves de 4, 5 et 6^{èmes} le vendredi 11 septembre à 13h à 13h50

La liste des manuels à se procurer pour les différents cours se trouvera sur notre site internet fin juin.

Un service d'achat et de location sera disponible via notre site internet également (RENT A BOOK).

Internat

Pour la rentrée, les élèves internes se présentent à l'accueil 30 min avant la prise de contact prévue dans l'horaire joint ci-dessus. Leur chambre leur sera attribuée pour y déposer leurs objets personnels.

Equipe de direction

M. MOSSERAY, directeur

direction12@ismj.be

M. MARTIAT, directeur

direction11@ismj.be

M. VANDEPUT - Remplaçante Mme HUBERT, directeur/trice adjoint/e

sousdirection12@ismj.be

M. BESONHE, directeur adjoint

marc.besonhe@ismj.be

Mme COQUETTE, préfète d'éducation

prefeducation@ismj.be

Service restauration

Le self-service et les distributeurs automatiques fonctionnent uniquement avec badge (porte-monnaie électronique personnel). Prix affichés et consultables sur le site www.ismj.be

Tous les jours :

- Soupe + pain
- Buffet froid
- Dagobert
- Pizza
- Croque-monsieur
- Cornet de pâtes
- +Frites le mardi

Smartschool

L'école fonctionne avec la plateforme Smartschool qui permet, entre autres, le partage de données entre professeurs, élèves et parents (journal de classe, cours, messages,...). Un code d'accès sera fourni à l'élève en début d'année.

Organisation de la journée

1^{ères}-2^{èmes}-3^{èmes}-4^{èmes} TQ-4^{èmes} P	
1 ^{ère} heure	8h30-9h20
2 ^{ème} heure	9h20-10h10
Récréation	10h10-10h25
3 ^{ème} heure	10h25-11h15
4 ^{ème} heure	11h15-12h05
Temps de midi	12h05-13h00
5 ^{ème} heure	13h00-13h50
6 ^{ème} heure	13h50-14h40
7 ^{ème} heure	14h40-15h30
8 ^{ème} heure	15h30-16h20

4^{èmes} GT-4^{èmes} TT-5^{èmes}-6^{èmes}-7^{èmes}	
1 ^{ère} heure	8h30-9h20
2 ^{ème} heure	9h20-10h10
3 ^{ème} heure	10h10-11h00
Récréation	11h00-11h15
4 ^{ème} heure	11h15-12h05
5 ^{ème} heure	12h05-12h55
Temps de midi	12h55-13h50
6 ^{ème} heure	13h50-14h40
7 ^{ème} heure	14h40-15h30
8 ^{ème} heure	15h30-16h20

Les sorties de midi ne sont autorisées qu'aux élèves de 6^{ème} et ceux qui retournent manger à domicile à proximité de l'école. Pour les élèves de 1^{ère} à 5^{ème} les autorisations sont délivrées par Mme la Préfète d'éducation.